



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DÉCISION n°2025-50

Renouvellement des adhésions 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Communauté l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment celles de renouveler l'adhésion aux associations dont la Communauté de communes est membre ;

Vu la délibération n°10 en date du 14 avril 2022 approuvant les adhésions aux divers organismes.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 mai 2025 ;

M. le Président de la Communauté de communes

## DÉCIDE

**Art. 1** : d'approuver le renouvellement des adhésions à chacun des organismes suivants pour l'année 2025 et d'accepter le versement des cotisations induites.

CH011 - 6281	BP 2025 - Budget Principal 401
Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)	2 833,00 €
Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT)	3 600,00 €
ADUHME (Agence locale des énergies et du climat)	47 897,00 €
Association de Gestion du Schéma d'Accueil & d'Habitat des Gens du Voyage du Puy de Dôme (AGSGV)	1 700,76 €
Association des Maires du Puy-de-Dôme (AMF)	2 430,41 €
Auvergne Estive	100,00 €
ASS. ARA Spectacle vivant	30,00 €
ASS. Communes forestières (CF 63)	2 150,00 €
ASS. des Amis d'Alexandre Vialatte	25,00 €
ASS. Fromage et Patrimoine	60,00 €
ASS. Marque Auvergne	1 000,00 €
ATMO (observatoire de la qualité de l'air)	5 022,00 €
Fédération régionale des acteurs du patrimoine (AURHALPIN)	200,00 €
Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE)	3 408,17 €
Fédération Française de Cyclisme	1 100,00 €
Groupement de Dépense sanitaire Apicole du Puy-de-Dôme	13,00 €
Groupe de recherches archéologiques et historiques du Livradois-Forez (GRAHLF)	35,00 €
Initiative Thiers Ambert	14 300,00 €
Les FRANCAS (Fédération nationale laïque de structures et d'activités)	400,00 €
Mission Locale Livradois Forez	35 432,50 €
Mission Locale Livradois Forez (Participation Jeune)	1 020,00 €
Mobilités 63	250,00 €
Passeurs de Mots	3 401,52 €
Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH)	2 550,00 €
Semaine de la Poésie	20,00 €
SIEG	3 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>132 378,36 €</b>
CH011 - 6281	BP 2025 - Budget OM - Déchets 430
RESEAU COMPOST CITOYENS	400,00 €

Les sommes en italique correspondent à des estimations.



**Art. 2** : de prendre acte que les montants portés dans le tableau sont donnés à titre indicatif et demeurent provisoires, dans l'attente des factures.

**Art. 3** : de préciser que les crédits correspondants ont été ouverts au budget primitif 2025 sur le budget principal et sur le budget annexe déchets.

**Art. 4** : de signer les documents nécessaires à ces adhésions.

**Art. 5** : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert spécialement à cet effet. Un extrait sera publié sur le site de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.



Fait à AMBERT, le 7 mai 2025

Le Président,  
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.